OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225
trimestriel
n° 30
janv.-févr. 2007
1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Suppression du bus reliant Soisy à l'hôpital

De *profondis* pour la ligne de bus n° 16. Celle des hôpitaux, la connaissiez-vous ? Née le 24-04-2006, morte le 31-12-2006. Huit mois et six jours, presque une gestation... Pas rentable, qui l'eût cru ?

Nous n'irons pas chaque jour à l'hôpital pour la rentabiliser, même en comptant séjours, visites diverses médicales ou particulières (Valmy exploitant, Rose Montlignon transporteur).

Plus d'accès aux soins. – Plus de centre social, plus d'accès à l'hôpital d'Eaubonne. Mesdames, messieurs qui ne conduisez pas, ou ne conduisez plus par prudence, voyez taxis, bonnes volontés familiales ou de voisinage. Enterrée l'ébauche du 16.

Soisy Bus continue ses rotations en promenant surtout des sièges : c'est un service public mais tellement limité. Les utilisateurs, après découverte du bus des hôpitaux, se demandent pourquoi deux lignes ? Effectivement, une seule bien pensée, avec information claire dans les abribus aux arrêts, chez les commerçants, les docteurs, les gares. Les mêmes coûts et avantages subsisteraient, il y aurait un meilleur service communal pour un seul déficit inévitable de Soisy Bus.

Monique Battais

Même si elle n'a pas encore été notifiée, la décision a été prise : au garage.

L'Alliance pour la Planète lance l'opération

« 5 minutes de répit pour la planète »

le 1er février 2007 entre 19 h 55 et 20 h 00, éteignez veilles et lumières.

Il ne s'agit pas seulement d'économiser 5 minutes d'électricité, mais d'attirer l'attention des citoyens, des médias et des décideurs sur le gaspillage d'énergie et l'urgence de passer à l'action !

Soisy royaume des tours de passe-passe

Ceux qui avaient encore quelque espoir sur la vivacité de la démocratie à Soisy viennent de perdre leurs dernières illusions, tant la façon de traiter les dossiers devient caricaturale. Ainsi, lorsque, pour obtenir le vote du conseil municipal sur la suppression du centre municipal de santé, le maire annonce la création d'une ligne de bus permettant aux Soiséens de se rendre à l'hôpital, et que, huit mois après sa mise en service, la ligne de bus est elle aussi supprimée en catimini, sans même que le conseil municipal en soit informé ! Significatif aussi est le numéro d'illusionniste auquel s'est livré le maire lors du conseil municipal du 16 novembre dernier *(lire page 3)* où il a dirigé un grand spectacle en faisant plancher les architectes des trois projets puis a demandé avec solennité un vote nominatif du conseil municipal, alors qu'il n'avait jamais été discuté, nulle part, de l'opportunité même de ce projet. Notre démocratie est ainsi faite que le maire d'une ville peut décider de beaucoup de choses tout seul. Mais si M. Strehaiano fait ce choix de gouverner en solitaire, au moins qu'il l'assume et nous épargne toute sa mise en scène !

François Delcombre

PARCOURS DU COMBATTANT

Démarches d'un riverain pour améliorer la protection acoustique de son logement

ETANT HABITANT d'une maison située en vallée de Montmorency, j'ai eu l'opportunité de faire réaliser des travaux dans un logemement dont je ne suis pas propriétaire dans le cadre des « aides à l'insonorisation des riverains des aérodromes de Paris-Orly et Paris-Charles-de-Gaulle ».

Le processus est presque arrivé à son terme quasiment deux ans après la demande des documents décrivant la marche à suivre auprès du service compétent des ADP (février de l'année 2005).

Tout d'abord il faut produire dans une première phase en sus du renseignement d'un formulaire :

– acte notarié de succession ou de donation envers le propriétaire ou acte de vente ;

– autorisation du propriétaire pour effectuer les travaux ;

– avis d'imposition sur le revenu de l'année 2003 ;

– attestation de la commune certifiant que le local d'habitation était achevé avant le 3 septembre 1975* en absence de permis de construire.

Autorisation d'Aéroports de Paris. – Dans une deuxième phase, après contrôle de la réceptabilité du dossier sur les critères de localisation et de date de construction, les ADP autorisent à faire réaliser un diagnostic acoustique (nous sommes déjà en juillet de l'année 2005) en respectant un maximum de trois mois après notification de cette décision.

Après passage de l'acousticien le mois suivant (rémunéré en fonction du plafond des travaux, à hauteur de 5 %), j'ai pu renvoyer son rapport d'une dizaine de pages et sa facture après avoir reçu entre-temps un courrier de rappel des ADP pour non-réception de celui-ci dans le délai de trois mois. Nous sommes en octobre 2005.

Dans la troisième phase, j'ai pu contacter les entreprises pour effectuer des devis s'appuyant sur le rapport de l'acousticien. En mars de l'année 2005 j'ai renvoyé ces documents aux ADP.

Après un nouvel aller-retour dû à des difficultés concernant les devis (non-mention de grilles acoustiques en absence de VMC, type de vitrage des portes non mentionné) et intervention d'un nouvel interlocuteur (société d'ingénierie) il faut attendre jusqu'au mois de juin la réponse de la commission d'attribution.

Celle-ci est arrivée en décembre de l'année passée. On peut alors enfin passer commande (si entre-temps une des entreprises choisies n'est pas défaillante 12 mois après les premières demandes de devis) !

Aide substantielle. – Pour résumer l'aide est certes très substantielle, les conseils de l'acousticien peuvent s'avérer précieux mais ce processus d'examen individuel des demandes apparaît quand même très long (avec deux hivers passés sans l'isolation thermique, autre intérêt d'un double vitrage des huisseries) et semé d'embûches.

Tout cela rend sceptique : à quoi bon attribuer à une société commerciale, qui plus est impliquée dans la création de nuisances, la responsabilité d'attribuer des aides si c'est pour reproduire certains travers d'une administration publique ou parapublique? Les communes ou les structures intercommunales ne seraient-elles pas alors un échelon pertinent pour instruire les demandes?

Une autre piste serait un « simple » crédit d'impôts majoré (à hauteur de 80 % des sommes dépensées avec des plafonds) pour les riverains d'infrastructures génératrices de bruit (dont les aérodromes) avec production des justificatifs ad hoc.

HENRI JOSEPH

* Mise en place du premier plan d'exposition au bruit autour de Roissy.

radio-trottoir

SANS DOUTE APRÈS AVOIR LU « OXYGÈNE », les services techniques de la ville se sont rendu compte que les places de stationnement telles qu'elles avaient été marquées au départ rue du Puits-Grenet posaient quelques problèmes et celles après le virage ont été modifiées rapidement. Bravo !

LES GENS ORDINAIRES AVAIENT TENDANCE à croire que les ronds-points avaient été inventés pour supprimer les feux tricolores aux carrefours et, pourquoi pas, du point de vue écologique c'est plutôt intéressant. Mais, au carrefour Nicole-Fayolle, à la place d'un carrefour avec 4 feux, on a maintenant un rond-point avec 8 feux ! Quel progrès !

LES COMMERÇANTS DE LA PLACE MIRABEAU (Atac) se plaignaient des voitures ventouses qui bloquaient des places de parking et ainsi, disaient-ils, gênaient leur activité. Suite à cela, une zone bleue a été installée, libérant des places de parking mais donnant de ce fait une image de quartier mort peu attrayante pour les clients qui, du coup, se raréfient eux aussi. Comme quoi le poncif disant qu'il faut des places de parking pour que le commerce marche est loin d'être une vérité absolue !

NOUS SOMMES TOUJOURS AUSSI CONFONDUS par la pertinence des titres de *Soisy Infos*, la lettre mensuelle du maire. En décembre : *« Décembre à Soisy, une ambiance de Noël ! »* pour l'édito et *« Noël à Soisy »* pour l'événement. En janvier : *« 2007 est là ! »* pour l'édito et *« Souvenirs de Noël »* pour l'événement. Avec *Soisy Infos*, on est vraiment bien informés !

Ce journal est le vôtre
EXPRIMEZ-VOUS !
oxygene-soisy@voila.fr
B.P. 47, 95230 Soisy Cedex

POLITIQUE SPECTACLE

Mise en place de la démocratie participative et démagogie municipale

Alors que le congrès des Maires de France vient de s'achever avec les débats concernant le rôle des conseils municipaux, à Soisy le fonctionnement de notre municipalité en dit long sur le chemin qu'il reste à parcourir pour que l'opinion des citoyens soit prise en compte au cours des mandats et qu'une démocratie participative soit mise en place.

Le conseil municipal du 16 novembre (avancé d'une demi-heure et sans annonce dans le bulletin municipal) a choisi solennellement le projet n° 1 du promoteur Altarea pour le remplacement de l'immeuble des instituteurs au 12 de l'avenue du Général-de-Gaulle.

Par souci de démocratie participative la municipalité avait fait présenter leur projet par les promoteurs retenus dans le hall de la mairie. Un livre de commentaires était mis à disposition ainsi que la possibilité de choisir un projet.

Que s'est il passé ? Le choix du public, environ 250 personnes, s'est porté majoritairement sur le projet n° 2.

La raison : uniquement une question de bonne présentation architecturale de l'immeuble.

Cette situation met en évidence toute la démagogie qui entoure le fonctionnement et la communication de l'équipe municipale.

En effet cette démarche n'est que de l'habillage vous faisant croire que vous participez aux décisions.

Vous avez choisi la Deux, vous aurez la Une. – Est-ce pour la dizaine de Soiséens présents cette fois-ci au conseil municipal que les promoteurs ont présenté une fois de plus leur projet alors que le choix avait été fait antérieurement ? D'ailleurs un des soumissionnaires n'a-t-il pas fait en séance une nouvelle offre pour la reprise des terrains (1,65 M€) qui a, bien entendu, été refusée. Rendez-vous compte, tout le scénario risquait d'être remis en cause et un tour de table eût été nécessaire.

Est-ce pour amuser la galerie que des questions stupides sur la surface des séjours ou des toilettes ont été posées ? Quant à la conseillère qui s'est inquiétée sur l'accessibilité au parking à partir de la rue des Ecoles en sens unique, elle est rapidement rentrée dans le rang.

La réunion du conseil municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement qui vote comme un seul homme, aucun débat, une opposition totalement neutralisée, une cohésion de l'équipe municipale totale en apparence !

Il est vrai que le projet retenu est sûrement le meilleur parmi ceux présentés. Mais répond-il aux attentes ?

Comment s'intègre-t-il dans la rénovation de l'îlot « Le Pré Fontaine » ? Comment règle-t-on le stationnement avenue du Général-de-Gaulle, des voitures, des deux-roues et la circulation douce des piétons ?

Autant de questions sans réponse si ce n'est dans un document attaché à la révision du POS concernant cette zone.

Combien de places réservées au domaine public dans ce nouvel immeuble ? Un étage complet réservé au domaine public n'aurait-il pas été avantageux ? Comment peut-on imaginer une desserte de parking par un sens unique et une rue traversant une zone scolaire? Où stationneront les clients de la poste ? Devons-nous nous attendre aux mêmes difficultés qu'actuellement ?

Vous devrez attendre la « requalification » de ce quartier, mot cher à Monsieur le Maire, pour apprendre quelque chose et avaler les couleuvres de la démocratie participative !

Jean-Loup Berry

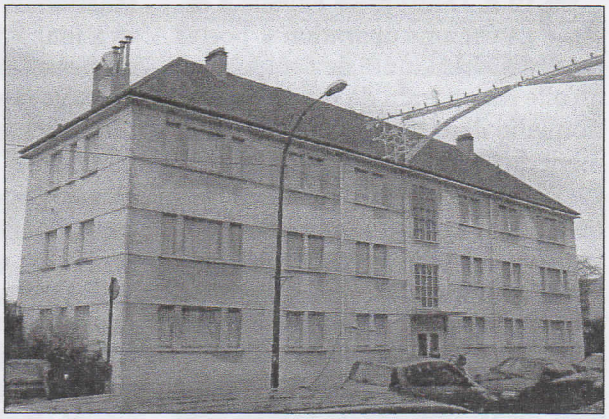

Le choix de ce qui remplacera l'« immeuble des instituteurs » ci-dessus a donné lieu à une mise en scène grandiose mais sans contenu.

Faux-semblant

Avec ce vote, le maire voulait sans doute faire croire à ses conseillers municipaux qu'ils étaient amenés à prendre des décisions importantes pour l'avenir de la ville. Mais, en fait, les trois projets étaient rigoureusement identiques, puisqu'ils répondaient tous les trois à un cahier des charges très précis qui avait été établi dans le secret du cabinet du maire, complètement en dehors de la commission urbanisme. Ainsi, il n'y a eu aucune discussion sur les vrais problèmes, comme l'implantation même de l'immeuble ou l'opportunité de créer une mixité sociale, ou sur la nécessité de construire avec la démarche HQE (haute qualité environnementale)... Toutes les questions importantes ont été tranchées avant, vous avez maintenant le droit de vous prononcer sur l'esthétique...

F. D.

RECYCLAGE

« Portes ouvertes » ou poudre aux yeux ?

SAMEDI 16 DÉCEMBRE, de 10 h à 12 h, l'entreprise Fayolle a organisé une opération « portes ouvertes » de l'unité de compostage qu'elle est en train de rendre opérationnelle dans son centre de traitement de Montlignon.

En effet, depuis plusieurs années, les habitants des environs (parfois jusqu'à plusieurs kilomètres) ont à subir les mauvaises odeurs qui émanent de cet endroit. Le but de l'opération est de montrer au public que les problèmes subis vont disparaître et que tout va être fait pour que toutes les normes soient respectées.

Pas de fonctionnement en réel. – L'intention est louable, et le personnel de l'entreprise, techniquement très compétent, a répondu avec beaucoup de patience à toutes les questions posées. Mais les visiteurs sont malgré tout restés sur leur faim, car ils n'ont pas vu l'unité fonctionner en réel. On avait préparé à leur intention des petits tas de déchets montrant différents stades du cycle permettant au final d'obtenir un compost de qualité conforme à la norme NFU 44-051, mais sans garantie que le processus va réellement se dérouler ainsi, ni même seulement qu'il soit possible.

En effet, l'usine de compostage Aravis est une installation qui doit fabriquer des engrais et supports de culture à partir des matières organiques mais uniquement avec la fraction fermentescible des déchets ménagers collectés séparément.

Or, pour l'instant, cette collecte sélective n'existe pas, pas plus à Soisy que dans les communes environnantes. On peut donc se demander comment cette unité de compostage va fonctionner, une fois les portes refermées.

NICOLE TRICAUD

QUADRILLAGE

La vidéosurveillance continue de tisser sa toile

ÇA Y EST, c'est parti, les 42 kilomètres de fibre optique sillonnant le territoire de la communauté d'agglomération sont posés, les premières caméras sont installées et le tout sera complètement opérationnel d'ici l'été.

Sites d'implantation des caméras dans Soisy :

– place André-Foulon ;
– avenue Kellerman ;
– parking avenue des Courses ;
– place Jean-Moulin ;
– place Sestre ;
– rue d'Andilly ;
– rond-point Freiberg ;
– avenue de Paris ;
– avenue du Général-de-Gaulle ;
– avenue des Noyers ;
– rue Carnot ;
– rue de l'Egalité ;
– avenue des Cures ;
– avenue Voltaire.

A travers les différentes présentations qui peuvent en être faites, les observateurs attentifs comprennent de plus en plus que ce système n'empêchera absolument aucune agression ni aucun délit, mais en revanche sera très performant pour « pister » des délinquants potentiels. De belles séances de rodéo motorisé qui s'annoncent dans les rues de notre ville...

F. D.

« OXYGÈNE »
est en vente dans toutes les bonnes librairies de Soisy.
N'hésitez pas à le demander

vie du conseil

IL ARRIVE SOUVENT QUE LE CONSEIL MUNICIPAL reste plus de trois mois sans se réunir, mais la fin de l'année a vu un rythme effréné : 16 novembre, 5 décembre, 14 décembre. Pourtant, il ne s'y passe pas grand-chose puisque, outre la conception très personnelle du maire de la démocratie municipale, de plus en plus de dossiers sont traités par la communauté d'agglomération (Cavam), déshabillant un peu plus le conseil municipal de ses maigres pouvoirs.

TOUTEFOIS, IL A QUAND MÊME ÉTÉ ACTÉ la vente d'un terrain avenue Montesquieu à la société de HLM Valestis, projet qui dormait dans les cartons depuis longtemps. Le projet est de construire 19 logements sociaux individuels locatifs, 15 de type IV et 4 de type V. Chacun est heureux de saluer la première réalisation de logement social de M. Strehaiano après onze ans de mandat ! Certes la quantité n'est pas au rendez-vous, mais on peut espérer qu'il y aura la qualité.

LA DROITE SOISÉENNE NE VA TOUTEFOIS PAS FAIRE un grand virage vers le social, puisqu'il s'est encore trouvé plusieurs conseillers de la majorité municipale pour s'abstenir sur l'attribution de bourses scolaires aux familles les plus démunies. Sans doute trouvent-ils que l'égalité des chances à l'école est déjà trop grande.

TOUS LES GROUPES DE L'OPPOSITION avaient protesté, à l'époque, contre le peu de place qu'il leur était accordé dans *Soisy Magazine*, le journal municipal. Mais, après l'UDF notoirement absent depuis longtemps, c'est maintenant le groupe PS-PC qui rend copie blanche dans le dernier numéro. N'ont-ils donc plus rien à dire ?

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal janvier 2007 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr